

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 19 Novembre 2015 à 19h30**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 12 Novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : MAYRAN Annick, SOULAS Céline, MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric.

Absent : WILMART Eric.

Excusés : CHAPT Sabine (procuration à DEVIGE Georges), D'ESPAGNAC Nicolas (procuration à LANDIER Sébastien), LIAUD Sandra, MUNIER Maurice (procuration à DUMOUSSEAU Eric).

Secrétaire : SUTRE Sébastien.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en la mémoire des victimes des attentats du 13 Novembre 2015.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **1- Projet Départemental de Coopération Intercommunale.**

Monsieur le maire présente le projet de SDCI pour le département de la Charente qui a été présenté le 12 octobre 2015 aux membres de la commission.

Selon les principes énoncés par l'Etat, le schéma départemental de coopération intercommunale est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et des bassins de vie, il prend en compte les seuils de population et doit permettre d'accroître la solidarité financière.

Monsieur le maire précise que les EPCI et communes concernés sont appelés à donner leur avis dans les deux mois suivant la notification du projet et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal, se prononce pour 9 abstentions et 2 voix contre.

### **2- Carte relative aux Syndicats d'Eau.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la carte des syndicats d'eau proposée par Monsieur le Préfet dans le cadre du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire expose les faits :

La constitution de l'agglomération de Cognac avec 80 Communes et près de 80.000 habitants permet une gestion directe de la compétence de l'eau potable.

L'avantage de cette gestion directe est de maintenir les lieux de décision à proximité du bassin concerné.

De plus, ce secteur a des enjeux spécifiques concernant l'eau potable avec la viticulture.

De nombreux acteurs sont mobilisés sur cet enjeu et on sait combien les partenariats sont plus simples quand les acteurs sont en proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (10 voix pour et 1 abstention).

Emet un avis défavorable sur la nouvelle carte des Syndicats d'eau proposée par Monsieur le Préfet et propose dans le cadre de la constitution de l'agglomération de Cognac une gestion directe de la compétence de l'eau potable.

### **3- Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services de la Mairie arrive à échéance. Il propose de le renouveler pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31/12/2018.

Le Conseil accepte à l'unanimité pour renouveler le contrat avec la société SEGILOG.

### **4- Location d'un bâtiment communal - Bail commercial (salon de coiffure).**

Monsieur le Maire donne lecture du bail commercial établi par Maître CHANY Huissier de Justice à Cognac.

L'état des lieux s'est déroulé le 09 Novembre 2015 en présence de Maître CHANY, de Madame Marie GAUTHIER et de Monsieur Georges DEVIGE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant mensuel du loyer à 250 €
- de fixer les charges de taxes d'ordures ménagères mensuelles à 10 €
- de régler la moitié des frais inhérents aux actes dus à Maître CHANY, à savoir 200 € TTC pour la Commune
- premier mois de location du salon de coiffure gratuit (décembre 2015)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire.

### **5- Dématérialisation des convocations et des comptes-rendus du Conseil Municipal.**

Aux termes de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation de l'organe délibérant est "faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux conseillers municipaux par écrit et à domicile.". Signée par le Maire. Cette convocation doit être adressée trois jours francs avant la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants et cinq jours francs dans les autres communes.

La jurisprudence considère que l'envoi par écrit et à domicile constitue une formalité substantielle.

Avec l'introduction progressive des nouvelles technologies, le gouvernement a souhaité prévoir la dématérialisation de cette procédure.

Dans le cadre du projet de loi relatif aux responsabilités locales, une modification du CGCT a lieu permettant une convocation par écrit "sous quelque forme que ce soit". Cette réforme vise les communes, les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux.

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer afin de donner le choix aux élus de dématérialiser les convocations et les comptes-rendus du Conseil Municipal ou bien de les recevoir par courrier.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité des voix de recevoir par voie dématérialisée les convocations et les Comptes-rendus du Conseil Municipal.

#### **6- CCAS.**

L'amendement N°636 au Sénat de la loi NOTRe, a créé l'article 79 qui autorise la dissolution des CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants. Monsieur le Maire informe le Conseil que les membres du CCAS de Foussignac ont décidé à l'unanimité de ne pas le dissoudre.

#### **7- Projet Lotissement Le Renclos.**

Monsieur le Maire présente les esquisses du cabinet ABAQUE pour la 2<sup>ème</sup> tranche du projet du futur lotissement Le Renclos.

Le plan N°3 est retenu.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'opération.

#### **8- Les élections régionales ont lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.**

Les conseillers établissent les tableaux des permanences pour les 2 tours.

#### **9- Questions diverses.**

- Monsieur le Maire est allé à l'Isle d'Espagnac, commune Terre Saine, en vue du passage au zéro phyto le 01/01/2017 pour les collectivités.
- Nous avons rendez-vous mardi 24 avec un concepteur de site internet. Si cela nous convient, Monsieur le Maire signera le devis.
- Monsieur FAGES, boulanger de Mérignac, demande comme l'an passé de pouvoir utiliser l'ancien atelier municipal afin de s'entraîner à la conduite de voitures électriques (modèles réduits) du mois de novembre au mois de février. (une convention de mise à disposition sera signée un chèque de caution versé et une attestation d'assurance demandée).
- Nous avons fait baisser l'ampérage de l'Eglise (de 60 à 40 A).
- L'aire de jeux est terminée, les enfants ont déjà commencé à en profiter.
- Etat d'urgence : Monsieur le Préfet réuni tous les Maires de Charente vendredi 20 novembre afin de les informer sur les mesures à prendre.
- 29/11/2015 : Marché de Noël organisé par les Benèzes
- 20/12/2015 ; Noël des enfants de la Commune

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.